



**HAL**  
open science

## Le père de Diderot : réalité et fiction

Gerhardt Stenger

► **To cite this version:**

Gerhardt Stenger. Le père de Diderot : réalité et fiction. Muriel Brot; Sante A. Viselli. Lectures de Jacques Proust, Presses universitaires de la Méditerranée, pp.21-34, 2008, Littératures – Lettres modernes, 978-2-84269-828-7. halshs-03978136

**HAL Id: halshs-03978136**

**<https://shs.hal.science/halshs-03978136>**

Submitted on 8 Feb 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

# Lectures de Jacques Proust

*Textes rassemblés par*

*Muriel BROT & Sante A. VISELLI*

Presses universitaires de la Méditerranée

2008

tion picturale du corps dans les romans du XVIII<sup>e</sup> siècle, aux portraits et tableaux de personnages, paroles sans parole qui en disent long. Métaphore ou métonymie des personnages, les portraits et les tableaux qui les représentent, qu'ils perdent et retrouvent, se volent et s'échangent, tissent un véritable discours dont la nature intertextuelle fédère et amplifie la signification des autres composantes de la fiction, mettant sens et substance où on croyait manquer de mots et d'information. Menée sur un grand nombre de romans, des *Illustres françaises* de Robert Challe au *Corinne ou l'Italie* de madame de Staël, en passant par l'abbé Prévost, madame de Tencin, Révéroni Saint-Cyr, Sénac de Meilhan et d'autres, l'étude de Sante Viselli esquisse une poétique du portrait à travers tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, ce qui lui permet de souligner l'évolution du siècle vers un sensualisme plus ou moins libertin.



Fervent florilège d'un esprit fait de curiosité insatiable, de probité scrupuleuse, d'échanges généreux, d'études littéraires toujours inscrites dans une dimension politique et morale, esprit que partagent tous les auteurs de ce livre depuis que Jacques Proust le leur a insufflé, et qu'ils aimeraient voir perdurer, ce recueil dit une dette insolvable qu'aucun de nous ne souhaite liquider pour que Jacques Proust qui est parti ne nous quitte pas.

## Le père de Diderot : réalité et fiction

Gerhardt Stenger

Des pères ! Des pères ! Il n'y en a point... Il n'y a que des tyrans.

*Le Père de famille*, II, 6 ; DPV, X, 233<sup>1</sup>.

ON SAIT que les rapports entre Diderot et son père n'étaient pas bons. Arrivé à Paris vers l'âge de seize ans pour entreprendre de brillantes études<sup>2</sup>, le jeune prodige finit par causer force soucis à ses proches auxquels il faisait croire jusqu'en 1741 qu'il se destinait à l'état ecclésiastique<sup>3</sup>. Mais c'est son frère Didier qui entra au séminaire au mois de novembre 1742, quelques jours avant que Denis se rende à Langres pour informer sa famille de ses projets matrimoniaux. Ulcéré par le comportement de son fils exaspéré qui finit par agiter la menace de l'huissier, le père le fait enfermer dans un couvent près de Troyes puis exhale ses griefs dans une lettre mémorable à la mère de sa promise, dans laquelle il s'oppose au

1. Les ouvrages de Diderot sont cités d'après l'édition dite DPV des *Œuvres complètes* (Paris, Hermann, 1975-). La *Correspondance* (ci-après CORR) est citée d'après l'édition Roth-Varloot (Paris, Minuit, 1955-70). La graphie a été modernisée partout.

2. Sur les années langroises de Diderot et le début de son séjour à Paris, voir Marie SOUVIRON, « Diderot, Langres et la religion », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, 4, 1988, p. 7-36, et la récente biographie de Raymond TROUSNON, *Denis Diderot ou le vrai Prométhée*, Paris, Tallandier, 2005, chap. I et II (sur la date incertaine de son départ, voir p. 35).

3. Diderot l'avouera lui-même plus tard : « Les premières années que je passai à Paris avaient été fort dissolues ; le désordre de ma conduite suffisait de reste pour irriter mon père, sans qu'il fût besoin de le lui exagérer » (lettre à Sophie Volland du 1<sup>er</sup> août 1765, CORR, V, p. 74).

mariage et menace son fils d'exhérédation en cas de désobéissance (CORR, I, 41-42). Le mariage est néanmoins célébré en novembre 1743, mais le père irascible ne l'apprendra que plusieurs années après.

La deuxième lettre conservée du père Diderot est adressée à son fils emprisonné à Vincennes en 1749 (CORR, I, 92-94). C'est un mélange de tendresse et de reproches qui rend un éloquent témoignage du caractère borné (Voltaire dirait : fanatique) de son destinataire. Si le prisonnier malheureux s'était attendu à un sentiment de compassion de la part du vieux coutelier, il ne fut pas déçu :

J'ai reçu les deux lettres que vous m'avez écrites en dernier lieu, qui m'apprennent votre détention et le motif d'icelle, mais je ne saurais m'empêcher de vous dire qu'il faut absolument qu'il [y] ait eu d'autres raisons que celles que vous m'alléguez dans une de vos lettres pour vous avoir fait mettre entre quatre murailles. Tout ce qui vient de la part du souverain est bien respectable, et il faut y obéir dans tous les cas.

Après cette entrée en matière encourageante, qui montre que la confiance règne entre les deux hommes, le père explique à son fils pourquoi il est triplement coupable. Non seulement parce que, comme il vient de le dire, le souverain a toujours raison contre ses sujets. Son fils mérite la prison pour le simple fait que « rien n'arrive sans la permission de Dieu » ; enfin, circonstance aggravante, parce que le clergé condamne ses ouvrages :

Songez que si le Seigneur vous a donné des talents, ce n'est pas pour travailler à affaiblir les dogmes de notre sainte religion, qu'il faut de nécessité que vous ayez attaqués, puisqu'un nombre de personnes ecclésiastiques semble se soulever contre quelques-uns de vos ouvrages, du moins contre ceux que l'on vous impute.

En réalité, Diderot père n'est au courant ni de l'accusation exacte, ni du contenu des livres incriminés, il doit même avouer que leur paternité n'est pas établie. Il n'empêche : puisque des hommes d'Église *semblent* l'accuser, le fils a automatiquement tort.

Avec un père pareil, mieux valait ne pas discuter et rester à Paris. Jusqu'à la mort de son géniteur, Diderot évita les sujets de friction tout en essayant désespérément de regagner son estime. Peine perdue ! Dès la publication du premier volume de l'*Encyclopédie*, se dresse contre lui le parti des dévots — dont son propre frère — auquel le patriarche de Langres prête volontiers une oreille complaisante.

Je suis bien fâché, lui mande Diderot, d'avoir fait quelque chose qui vous ait déplu ; mais ne vous en rapportez pas trop à ceux qui vous environnent. On grossit les objets et l'on réussit de cette manière à vous tourmenter et moi aussi.

(lettre du 29 novembre 1757, CORR, II, 20)

Il revient encore à ces médisances dans la dernière lettre (connue) à son père :

Vous êtes bien à plaindre d'être environné de gens qui se plaisent à vous tourmenter en vous parlant mal de moi. Ne voyez-vous pas que s'ils avaient un peu de bon sens, ils sentiraient combien leurs discours sont déplacés ? Si vous preniez sur vous une fois de les traiter comme il convient, je ne pense pas qu'ils y revinssent, et vous vous épargneriez à vous bien du chagrin, à eux bien des calomnies.

La mort du père survenue le 5 juin 1759 mit fin à ces tracasseries. Un mois avant son décès, Diderot écrivit à Grimm :

Mon père mourra sans m'avoir à côté de lui. Dans dix ans d'ici je chercherai dans ma mémoire son image, et je ne l'y trouverai plus. Ah ! mon ami, que fais-je ici ? Il me désire, il touche à ses derniers moments, il m'appelle, et je reste. (CORR, II, 119)

On n'épiloguera pas sur les raisons, impérieuses ou non, qui ont motivé cette absence. Diderot venait de régler quelques comptes avec son père dans *Le Père de famille*, cette pièce partiellement autobiographique dans laquelle le coutelier de Langres apparaît en partie derrière la statue — pardon, la figure — du vilain Comman-

deur<sup>1</sup>. Une dizaine d'années plus tard, de retour dans la maison paternelle, Diderot revient en pensée à son père. Il est minuit, et les souvenirs l'assaillent :

[...] cet homme que les gens de bien regrettent encore, et qu'une foule de pauvres qu'il secourait à l'insu de sa famille accompagnaient au dernier domicile, mourut, ou plutôt s'endormit du sommeil des justes, le lendemain de son retour, le jour de la Pentecôte, entre son fils et sa fille qui craignaient de réveiller leur père qui n'était déjà plus. J'étais alors à Paris. Je n'ai vu mourir ni mon père, ni ma mère. Je leur étais cher, et je ne doute point que les yeux de ma mère ne m'aient cherché à son dernier instant. Il est minuit. Je suis seul, je me rappelle ces bonnes gens, ces bons parents ; et mon cœur se serre, quand je pense qu'ils ont eu toutes les inquiétudes qu'ils devaient éprouver sur le sort d'un jeune homme violent et passionné, abandonné sans guide à tous les fâcheux hasards d'une capitale immense, le séjour du crime et des vices, sans avoir recueilli un instant de la douceur qu'ils auraient eue à le voir, à entendre parler, lorsqu'il eut acquis par sa bonté naturelle et par l'usage de ses talents, la considération dont il jouit ; et souhaitez après cela d'être père ! J'ai fait le malheur de mon père, la douleur de ma mère, tandis qu'ils ont vécu, et si, je suis un des enfants les mieux nés qu'on puisse se promettre. Je me loue moi-même ; cependant je ne suis rien moins que vain ; car une des choses qui m'ait fait le plus de plaisir, c'est le propos bourru que me tint un provincial quelques années après la mort de mon père. Je traversais une des rues de ma ville ; il m'arrêta par le bras, et me dit : Monsieur Diderot, vous êtes bon ; mais si vous croyez que vous vaudrez jamais votre père, vous vous trompez. Je ne sais si les pères sont

1. « Le commandeur, écrit Roger Lewinter, est le personnage nouveau du *Père de famille* [...]. Beau-frère de d'Orbesson, dans sa maison il se conduit en maître et, comme il le dit expressément à d'Orbesson, il agit comme tout père devrait agir. C'est qu'en fait, c'est lui, et lui seul, le "père" : son nom de commandeur l'indique déjà, et son attribut spécifique — la canne à bec de corbin, sceptre viril — le confirme. Et cela nous découvre, par contrecoup, le statut fantasmatique de d'Orbesson : il n'est pas le père, mais la mère de famille, ce que suggérerait immédiatement l'"épître dédicatoire" à la princesse de Nassau-Saarbrück, apostrophée comme mère » (introduction au *Père de famille*, dans DIDEROT, *Œuvres complètes*, éd. R. Lewinter, Paris, 1969-72, t. III, p. 253).

contents d'avoir des enfants qui valent mieux qu'eux ; mais je fus ravi de m'entendre dire que mon père valait mieux que moi<sup>1</sup>.

Ce texte, qui n'a pas assez retenu l'attention des biographes de Diderot, mérite qu'on le regarde de plus près. Le fils évoque avec émotion la bonne réputation dont son père jouissait dans la société langroise, puis se remémore les moments douloureux que ses parents ont traversés lorsqu'il débutait à Paris. Tout cela sent bon l'attendrissement de l'adulte assagi devant les incartades de ses jeunes années, imaginant rétrospectivement les soucis que son inconscience passée a dû causer à sa famille. Or n'est-ce pas le lot de presque tous les parents de reprocher à leur progéniture les frasques de leur propre jeunesse ?

Lorsque vous avez voulu ma mère, s'exclame Saint-Albin devant son père ; lorsque toute la famille se souleva contre vous ; lorsque mon grand-papa vous appela enfant ingrat, et que vous l'appelâtes au fond de votre âme père cruel, qui de vous deux avait raison<sup>2</sup> ?

Mais l'essentiel n'est pas là. Diderot regrette surtout que ses parents n'aient pas eu l'occasion de se réjouir, plus tard, de la réputation de leur fils devenu célèbre grâce à sa « bonté naturelle » et à ses ouvrages. Cela est effectivement vrai pour sa mère, décédée en 1748, avant le début de sa gloire. Or son père n'est mort que onze ans plus tard, au moment où l'encyclopédiste avait acquis une solide renommée nationale et internationale. Après des débuts difficiles et pas toujours fort honnêtes, son fils pouvait se flatter de compter parmi ses amis et protecteurs les personnages les plus éminents du pays, de diriger une entreprise éditoriale d'une envergure inconnue jusqu'alors, sans compter ses œuvres qui commençaient à asseoir sa réputation d'homme de lettres. La plupart des pères, hier comme aujourd'hui, se contenteraient de moins pour éprouver de

1. *Voyage à Bourbonne*, DPV, XX, p. 145-146.

2. *Le Père de famille*, II, 7 ; DPV, X, p. 232. Il n'est pas impossible que Diderot évoque ici un souvenir de famille. Au moment de leur mariage le 19 janvier 1712, Didier Diderot avait vingt-six ans alors qu'Angélique Vigneron était de neuf ans non aînée, ce qui n'était pas très fréquent à l'époque.

la fierté au sujet de leur fils ! En vérité, si Diderot a fait le malheur de son père, c'est parce qu'il avait affaire à un homme intraitable sur la religion qui exhortait son fils emprisonné à faire enfin un bon usage de l'éducation qu'il avait reçue :

[...] donnez au public quelque production chrétienne de votre façon, qui puisse démentir cette plume de tout ce qu'on peut penser de contraire sur votre compte, je veux dire sur votre façon de penser.

Cet ouvrage attirera la bénédiction du ciel et [je] vous conserverai dans mes bonnes grâces [...]

(CORR, I, 93)

S'il était difficile d'être le père de Diderot, il était non moins difficile d'être le fils de Diderot père ! Condamnant sévèrement l'irréligion de son fils aîné, le coutelier de Langres n'a jamais voulu reconnaître le philosophe pour ce qu'il était, n'a jamais admis l'idée qu'il était possible d'être vertueux sans être chrétien, et encore moins que la bonté *naturelle* de son fils « valait » autant que ses vertus *chrétiennes*. L'image du père généreux jusqu'à l'abnégation que son fils a laissée à la postérité contraste singulièrement avec un long passage de la lettre du 6 janvier 1755 où Diderot lui reproche en des termes à peine voilés sa bigoterie :

On prie quelquefois Dieu, par économie. Cela n'est pas bien. Racourcissez vos prières et multipliez vos aumônes. Achetez l'oraison du pauvre ; c'est la plus agréable que Dieu puisse entendre. [...] J'aimerais mieux que vous comptassiez le soir le nombre de ceux que vous aurez soulagés, que le nombre des messes que vous aurez entendues ou des psaumes que vous aurez récités.

(CORR, I, 181)

Diderot s'inquiétait certainement de la santé de son père qui avait l'habitude de passer de longs moments à l'église<sup>1</sup>. Mais au-delà de l'inquiétude, l'irritation contre la « piété mal entendue » du

1. Dans un brouillon de lettre non daté, M<sup>me</sup> Caroillon La Salette lui écrivait : « Votre père [...] va trop souvent à l'église et y reste trop longtemps » (CORR, I, p. 180, n. 16).

vieux dévot est palpable. De toute évidence, le vieux Diderot avait de la vertu une vision plus chrétienne que « laïque » :

Je voudrais tourner toute votre piété du côté de la bienfaisance, parce que j'aimerais mieux que vous grimpassiez dans un grenier pour y réchauffer quelque pauvre qui y meurt de froid, que de vous aller morfondre dans une église. [...] La prière doit être l'œuvre de surrogation du pauvre ; et l'aumône, l'œuvre de surrogation du riche.

Lorsque la rigueur de la saison vous empêchera d'aller à la chapelle des Trépassés, dites votre *De profundis* au coin de votre feu et envoyez sur les tombes de la famille un honnête indigent. Voyez que de bien vous ferez à la fois : vous ménagerez votre santé ; vous triplerez votre bonne œuvre.

(CORR, I, 181-182)

Ce passage n'est pas sans rappeler la lettre du curé Papin dans le conte des *Deux amis de Bourbonne* dans laquelle ce dernier exhorte la destinataire à lui confier l'aumône au lieu de la donner à la « femme Olivier » :

L'évangile, l'avertit-il, ne cesse de nous recommander la commisération pour les pauvres ; mais on double le mérite de sa charité par un bon choix des misérables.

(DPV, XII, 453)

On identifie généralement le personnage fictif du curé Papin au *frère* de Diderot avec lequel il venait de se disputer violemment lors de son dernier séjour à Langres. Mais la bonté sélective semble avoir été aussi la qualité de son *père*.

Parmi les pauvres, le sermonne son fils, vous devez la préférence à vos proches. Il suffit qu'ils soient malheureux ; il ne s'agit plus de savoir comment ils le sont devenus.

(CORR, I, 181)

Le véritable homme de bien n'est pas le père mais le fils, et ce ne sont pas les propos bourrus d'un provincial, à supposer qu'ils fussent jamais prononcés<sup>1</sup>, qui prouveront le contraire. Pourquoi ?

1. On les rencontre, deux ans *avant* la mort du père, dans le II<sup>e</sup> *Entretien sur le Fils naturel* (DPV, X, p. 108), dans la bouche du laquais André : « Monsieur, vous êtes bon ; mais n'allez pas vous imaginer que vous valiez monsieur votre père ».

parce que, comme il est dit au début de *l'Entretien d'un père avec ses enfants*, celui-ci était « homme d'un excellent jugement, mais homme pieux » (DPV, XII, 465). Restriction importante, et qui n'a rien d'une banale sortie anticléricale : Didier Diderot jouissait certes d'une grande réputation dans sa ville, et même dans sa province, pour son intégrité qui en faisait une sorte de sage consulté par ses concitoyens. Homme de bien par excellence ? Sans doute, si l'on se réfère à la définition de cette expression proposée par son fils dans *l'Encyclopédie* : « Il me semble que l'homme de bien est celui qui satisfait exactement aux préceptes de sa religion<sup>1</sup>. » À cette définition très personnelle<sup>2</sup> Diderot oppose celle d'honnête homme qu'il caractérise comme « celui qui ne perd de vue dans aucune de ses actions les principes de l'équité naturelle ». En 1752, l'expression « homme de bien » ne faisait pas encore partie du vocabulaire favori de Diderot ; connotée religieusement, elle s'applique au père de l'encyclopédiste, pieux et charitable, charitable parce que pieux, alors que l'« honnête homme » se conforme aux normes d'une morale universelle : « l'homme de bien fait des aumônes ; [...] l'honnête homme rend la justice, même à son ennemi. L'honnête homme est de tout pays. » Vingt ans plus tard, l'homme de bien et l'honnête homme seront incarnés par Diderot père et fils dans *l'Entretien d'un père avec ses enfants*. Après s'être attendri dans la maison paternelle sur le souvenir du père disparu, Diderot recourt à la fiction pour mettre les pendules à l'heure. Après le portrait idéalisé du vieux coutelier qui ouvre le conte, le père apparaît d'un bout à l'autre du récit comme un homme dont la probité rigoureuse et le respect excessif de la religion, ou plus précisément des autorités religieuses, s'exercent au détriment de la raison et du cœur.

Le court portrait moral du père, au début de *l'Entretien*<sup>3</sup>, est complété par l'émouvante énumération de tous ceux qui, au village

1. Art. \*Bien (homme de), homme d'honneur, honnête homme (DPV, VI, p. 187). La définition de l'homme d'honneur ne nous intéresse pas ici.

2. Ni les dictionnaires de l'époque ni celui des synonymes de l'abbé Girard, dont Diderot s'est souvent inspiré, ne proposent de définition de cette expression.

3. « Mon père, homme d'un excellent jugement, mais homme pieux, était renommé dans sa province pour sa probité rigoureuse » (DPV, XII, p. 465).

comme dans les environs, venaient le consulter et pleurèrent sa perte après son décès.

Son image, soupire Diderot, sera toujours présente à ma mémoire ; il me semble que je le vois dans son fauteuil à bras, avec son maintien tranquille et son visage serein ; il me semble que je l'entends encore.  
(DPV, XII, 465)

Curieux ressouvenir de la part d'un fils qui craignait, avant même la mort du père, de ne plus se rappeler sa figure dix ans plus tard. Bien plus que d'un père aimant et chaleureux, on se croit en présence d'un juge qui dit la loi sans jamais douter de soi, tranquille et serein car imbu de son jugement infailible. Les véritables sentiments de ce père pour son fils percent immédiatement après, dans cette plaisanterie, bonne ou mauvaise selon le point de vue, illustrant les inconvénients de la célébrité :

Mon fils, nous avons fait tous les deux du bruit dans le monde, avec cette différence que le bruit que vous faisiez avec votre outil vous ôtait le repos, et que celui que je faisais avec le mien ôtait le repos aux autres...  
(DPV, XII, 466)

La boutade du « vieux forgeron » est effectivement une jolie trouvaille : premièrement, elle place sur le même niveau le père et le fils, gommant quelque peu la différence entre la renommée locale du premier et la célébrité européenne du second ; deuxièmement et surtout en ce qu'elle semble jeter le blâme sur le métier exercé par le père alors qu'en réalité elle condamne moralement l'activité bien moins bruyante du fils. « L'homme heureux a son sommeil », affirme le Neveu de Rameau à propos de son oncle ; il s'endort « au doux murmure de l'éloge » et a l'air satisfait même en dormant (DPV, XII, 87). Si le plaisir musical procure un si doux sommeil, combien est doux et tranquille le sommeil de l'homme juste qui n'a rien à se reprocher en fermant les yeux sur son mol oreiller ! Ce n'est pas le cas, insinue le père Diderot, des perturbateurs de la société comme son fils, comme de manière plus générale de tous ceux qui, comme le chapelier, n'ont pas la conscience tranquille

pour avoir enfreint la loi : « Maître un tel, lui dit-il, vous nous avez confessé que depuis que vous aviez spolié la succession de votre femme, vous aviez perdu le repos ; et à quoi vous sert donc cet argent qui vous a ôté le plus grand des biens ? » Puis, se tournant vers sa famille : « Mes enfants, les jours du méchant sont remplis d'alarmes, le repos n'est fait que pour l'homme de bien, c'est lui seul qui vit et meurt tranquille » (DPV, XII, 482-483).

Le message adressé par le père à son fils est sans équivoque : non-obstant son métier bruyant, le coutelier de Langres était unanimement apprécié par ses concitoyens alors que l'encyclopédiste rebelle aux autorités religieuses et civiles vivait à Paris dans la crainte continuelle d'une nouvelle descente de police. Mais n'allons pas croire que l'auteur de *l'Entretien d'un père avec ses enfants* rejetait l'idée que l'homme de bien a son sommeil, bien au contraire. Aux yeux du fils, la plaisanterie de son père était fort mauvaise car elle s'exerçait à ses dépens ; or dans le conflit qui l'opposa à Rousseau, Diderot n'hésita pas à comparer, comme en témoigne ce passage de la lettre à Falconet du 6 septembre 1768, sa bonne conscience d'homme de bien aux alarmes de son ancien ami :

Il porte le remords et la honte le suit. [...] Je vis aimé, estimé, j'ose même dire honoré de mes concitoyens et des étrangers [...] Ses jours sont tristes, ses nuits sont inquiètes. Je dors paisiblement, tandis qu'il soupire, qu'il pleure peut-être, et qu'il se tourmente et se ronge. (CORR, VIII, 108)

Ce n'est pas la loi civile ou religieuse mais le sommeil du juste qui représente, aux yeux de Diderot, l'ultime critère de l'homme de bien. Conscient de n'avoir commis aucune action répréhensible, celui-ci peut dormir tranquille alors que le remords ou la crainte d'être découvert ne quittent jamais le méchant. Mais qu'en est-il des actions ? Quel est le critère qui permette de les juger bonnes ou mauvaises ? Dans *l'Entretien d'un père avec ses enfants*, le père estime que la justice, c'est-à-dire le respect de la loi civile et religieuse, est la seule règle ; tout écart par rapport à la loi est condamnable sans exception. Le fils, quant à lui, déclare que c'est la nature,

et non la loi, qui doit servir à l'homme de bien de modèle de justice. « Je suis cet homme de bien », s'exclame-t-il face au père ; « je la cite au tribunal de mon cœur, de ma raison, de ma conscience, au tribunal de l'équité naturelle ; je l'interroge, je m'y soumetts ou je l'annule » (DPV, XII, 484). Le père se doute alors que son fils n'approuve pas sa décision de conserver le testament du curé de Thivet à cause duquel les héritiers légitimes furent spoliés de leur héritage au profit d'un riche libraire parisien. « Non certes », s'emporte **Moi**, « je ne suis pas de cet avis. Je pense, moi, que, si vous avez **jamais fait une mauvaise action dans votre vie, c'est celle-là** ». Et le **père de confesser comme malgré lui** : « Il faut que je l'avoue, cette **action m'est toujours restée sur le cœur ; mais le père Bouin !...** » (DPV, XII, 485).

Cet aveu du père est capital. Conscient que les circonstances qui entouraient la découverte du testament — le lieu, la date, les lettres cachetées des Frémin, sans parler de son iniquité — plaidaient nettement en faveur de sa destruction immédiate, il se conforme cependant à l'avis contraire du père Bouin, préférant affronter la colère et la déception légitimes des héritiers spoliés plutôt que de suivre la voix de sa conscience qui continuait à crier au fond de son cœur : « je m'en reviens si troublé, se souvient-il, si peiné, si changé que **votre mère [...] crut qu'il m'était arrivé quelque grand malheur...** » (DPV, XII, 478). À l'instar du docteur Bissei qui préfère la douleur de voir son ami assassiné au remords de ne pas avoir porté secours au futur assassin, le père Diderot choisit la légalité. Ce n'est pas la solution qui sera adoptée par le chapelier, qui préfère garder son argent et s'exiler, auquel il lance : « Et tu crois que tu **laisseras le remords ici ? [...] Va où tu voudras, tu y trouveras ta conscience** » (DPV, XII, 482). La tête du juste repose sur l'oreiller des lois religieuses et civiles, non sur celui de la loi naturelle, « et point de réplique là-dessus, conclut le père brutalement, car je n'ai **pas** besoin d'insomnie » (DPV, XII, 489). La probité rigoureuse du **père** ne supporte pas le doute. Aussi le fils se dépêche-t-il de le rassurer. À la question : « si j'avais brûlé le testament, est-ce que tu m'aurais empêché de restituer ? », celui-ci répond comme il fallait



s'y attendre : « Non, mon père, votre repos m'est un peu plus cher que tous les biens du monde » (DPV, XII, 489).

Ainsi, le père Diderot a conservé sa réputation d'homme de bien qu'il aurait perdue s'il avait supprimé le testament du curé de Thivet. Sauvé par la chance – « une minute plus tôt ou plus tard, c'eût été le parti contraire » (DPV, XII, 468) — il se souvient en frémissant que le repos de sa conscience ne tenait alors qu'à un fil. En brûlant l'« acte inique », il aurait perdu l'oreiller des lois sur lequel repose sa tête de sage, cet oreiller qui le préserve de l'insomnie dont souffrirait son fils le philosophe, cet oreiller qu'il chérit plus que tout au monde. Malheur à celui qui le perdrait par mégarde : « relève mon oreiller qui est descendu trop bas », demande-t-il à sa fille avant de raconter pourquoi il a failli un jour ruiner sa famille de fond en comble (DPV, XII, 466). Ruiner sa famille ? Voire. Mais écoutons d'abord le père Diderot. Nous sommes au moment où le père Bouin vient de rendre son verdict :

Après une décision aussi nette, aussi précise de l'homme le plus éclairé de notre clergé je demeurai stupéfait et tremblant, songeant en moi-même à ce que je devenais, à ce que vous deveniez, mes enfants, s'il me fût arrivé de brûler le testament comme j'en avais été tenté dix fois ; d'être ensuite tourmenté de scrupules et d'aller consulter le père Bouin. J'aurais restitué, oh, j'aurais restitué, rien n'est plus sûr, et vous étiez ruinés. (DPV, XII, 475)

L'ellipse introduite dans le récit par le narrateur est admirable. Quel est le rapport entre la consultation du casuiste et la restitution de l'argent ? Il n'y en a pas, sauf cette manière bien... jésuite de l'oratorien du séminaire de Langres<sup>1</sup> d'expliquer au père Diderot que Frémin ne doit pas être privé de l'argent au profit des héritiers naturels :

1. Voir par exemple ce passage de la IV<sup>e</sup> Provinciale de Pascal : « Si vous voulez, mon Père, ne vous rendre qu'à l'Écriture, j'y consens ; mais au moins ne lui résistez pas. » Sur le père Bouin, l'« un des meilleurs, des plus éclairés et des plus aimés professeurs qu'il y ait eu et qu'il y aura jamais » selon un témoin d'époque, voir Georges VIARD, « Maîtres et collégiens langrois au temps de la jeunesse de Diderot », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, 2, 1987, p. 26-28.

Supprimez le testament, secourez-les, j'y consens, mais c'est à condition de restituer au légataire universel la somme précise dont vous l'aurez privé, ni plus, ni moins... (DPV, XII, 474)

L'évocation de cette décision lui glace le sang : « Mais je sens du froid entre les épaules. Le docteur aura laissé la porte ouverte », dit le père, comme s'il venait d'entendre à nouveau la sentence fatale. Que se serait-il donc passé si le père avait brûlé le testament ? Après avoir distribué l'argent à la famille du curé décédé, il aurait perdu son repos, rongé par le remords de s'être mis au-dessus des lois. Tôt ou tard, il serait allé voir le père Bouin qui lui aurait démontré l'injustice de son action. Or peut-on sérieusement envisager un instant qu'il eût alors obligé le jeune coutelier de se ruiner avec sa femme et ses enfants en bas âge pour enrichir un Parisien opulent<sup>1</sup> ? En vérité, le père Diderot aurait conçu cette idée folle sans le concours du père Bouin, ce que son fils ne manque pas de constater froidement<sup>2</sup> ; il aurait pris tout seul l'initiative de précipiter sa famille dans la misère — « à l'hôpital, s'il le faut », conseille-t-il sans sourciller au chapelier, alors que le prier, également interrogé sur le cas, avoue ne pas aimer les scrupules, car « cela brouille la tête et ne sert à rien » (DPV, XII, 481) — pour avoir la conscience tranquille, pour retrouver le sommeil du juste, le repos de l'homme de bien. La probité exemplaire (?) du père Diderot était tellement empreinte de rigueur imbécile qu'à la mort du chanoine Vigneron, il a préféré non seulement perdre une coquette somme d'argent mais aussi priver son fils du canonicat de son oncle afin d'être dans les règles :

Ton oncle meurt une heure ou deux avant l'arrivée présumée du courrier, et voilà le canonicat et dix-huit cents francs perdus. Ta mère, tes tantes, nos parents, nos amis étaient tous d'avis de celer

1. On sait que les débuts du ménage furent fort modestes et qu'il était parti de très peu, sans compter que les temps étaient durs pour de petits artisans comme le père Diderot. Voir Marie Souviron, art. cité, p. 21.

2. « si vous vous fussiez cru obligé à restitution envers le légataire après avoir déchiré le testament, vous l'êtes bien davantage envers les héritiers pour y avoir manqué » (DPV, XII, p. 485).

la mort du chanoine ; je rejetai ce conseil et je fis sonner les cloches sur-le-champ. (DPV, XII, 490)

Cette fois-ci, tout finit bien : les scrupules du père se sont révélés bénéfiques au fils qui laisse tomber un narquois « Et vous fîtes bien ». Il était sans doute écrit là-haut que Diderot allait devenir philosophe...

On comprend mieux maintenant le sens profond de l'incipit de l'*Entretien d'un père avec ses enfants*. Didier Diderot, doté d'un excellent jugement, était bien trop dévot pour pouvoir prétendre à la qualité d'homme sage. Cette piété, qui n'est pas une tare en soi, était probablement motivée par des considérations qu'on appellerait purement égoïstes s'il ne s'agissait pas de religion. Sa charité chrétienne, précise Marie Souviron, « allait bien au-delà de ce qu'il "devait" ». Et de citer comme preuves certaines clauses de son testament, une « mise en métier » de quatre enfants pauvres de ses parents ainsi que toutes sortes de donations diverses. Obsédé par son salut, le père de Diderot était prêt à tout sacrifier pour acheter sa place parmi les élus, et quand il ne ruinait pas sa santé dans l'église mal chauffée il faisait l'aumône, on l'a vu, à l'insu de sa famille. Gageons qu'il n'aurait pas davantage demandé à sa femme si elle était d'accord pour se ruiner avec ses enfants au profit de Frémin. La probité, quand elle est rigoureuse, cesse d'être une qualité et s'apparente plutôt à l'insensibilité, la même insensibilité que Diderot reprocha à son frère après leur brouille définitive :

Ne souille pas ce que tu fais de bien, par une férocité qui révolte. N'attends pas au dernier moment pour être éclairé sur des actions que tu te justifies peut-être à présent<sup>2</sup>.

L'« accommodation du regard » imposée par le temps écoulé n'a pas empêché son fils de juger sévèrement la conduite de son père, même s'il faut, pour s'en apercevoir, lire un peu entre les lignes.

1. *Ibid.*, p. 33.

2. Lettre du 25 septembre 1772 (CORR, XII, p. 135).

## Horreur, décence et afféterie, de l'*Encyclopédie* aux *Salons*

Marie Leca-Tsiomis

L'EXPÉRIENCE de l'encyclopédiste et son savoir se retrouvent de multiple façon dans les *Salons* de peinture, que Diderot commença de composer en 1759 pour la *Correspondance littéraire*, et plus largement encore dans sa réflexion et dans ses écrits sur l'art. On n'évoquera guère l'interminable article BEAU, qu'il publia au tome II de l'*Encyclopédie*, dont Jacques Proust estimait avec raison qu'on ne pouvait guère « en tirer autre chose que des spéculations arides<sup>1</sup> » mais que certains continuent encore de visiter, sinon avec profit, du moins avec révérence. On rappellera plutôt le passionnant balancement qui oppose et unit à la fois l'article ART, éloge et réhabilitation des arts mécaniques, et l'article COMPOSITION EN PEINTURE qui, renouvelant l'*Ut pictura poesis*, constitue une des premières vraies réflexions de Diderot sur la peinture, et dont la rédaction fut sans doute contemporaine de ses « Observations sur l'Église Saint-Roch » ; on n'omettra surtout pas le très copieux article, EMAIL, rédigé à partir de notes prises dans l'atelier du peintre en émail, Durand ; article où se lisent, comme plus tard dans les *Salons*, une curiosité aiguisée et insatiable pour les procédés de fabrication et l'expérimentation, le goût de l'explication et la passion de la divulgation. Mais le champ d'investigations

1. Jacques PROUST, « L'initiation artistique de Diderot », *Gazette des Beaux-Arts*, avril 1960, (p. 225-232), p. 225.